



PLANclimat  
On s'y met tous !

Lundi 16 mai 2011

---

Nom du Service: commande publique

ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

MAIRIE DE  TOULOUSE  
[www.toulouse.fr](http://www.toulouse.fr)

Grand  
le **TOULOUSE**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

# Fiche d'identité du projet


---

Projet de consolidation et de mise en œuvre d'une politique d'achat responsable

- **Contexte**

- La commande publique représente 15% du PIB en France
- L'article 5 du code des marchés oblige les administrations publiques à prendre en compte des objectifs de développement durable dans la définition de leurs besoins
- Dans le cadre de l'agenda 21 et du plan climat , ce projet est un levier important permettant de montrer l'engagement de la collectivité
- La commande publique essaye de systématiser l'intégration de critères environnementaux

- **Objectifs**

- Identifier les marchés qui nécessitent une prise en compte du développement durable et intégrer ces préoccupations sur 100% des marchés ciblés
  - Accompagner les services pour définir les besoins, les exigences et les critères d'attribution environnementaux
  - Définir une politique d'achat public durable et globale
  - Améliorer la lisibilité de l'action pour communiquer vers le grand public et les parties prenantes
  - Favoriser l'approche coût global
- 



# Effets attendus

---

- Effets internes :

- Sensibilisation et intégration du personnel de l'ensemble des services à la démarche
- Optimisation des dépenses

- Effets externes

- Effet de levier sur l'offre des entreprises et le comportement d'achats des consommateurs
- Un impact sur l'environnement plus faible des achats de la collectivité, en particulier une contribution à la limitation du réchauffement climatique
- Une amélioration de la santé publique



- **cadre de l'état des lieux :**

- marchés de fournitures notifiés en 2010 pour la CU et la VT.
- les résultats présentés ici sont essentiellement quantitatifs mais l'analyse qualitative est en cours, tout comme le recensement des marchés de services.

- **Méthode de réalisation de l'état des lieux:**

Réalisation d'un tableau sur Excell répondant aux questions suivantes:

- Y a-t-il des préoccupations environnementales sur ce marché? Par « préoccupations », on entend soit les exigences mentionnées dans le cahier des charges, soit les critères de jugement de l'offre (valorisation de la performance environnementale)
- Quels articles du code des marchés sont utilisés?
- Sont également indiqués les minimums et maximums des marchés à bons de commande ou les montants estimatifs et prix forfaitaires.

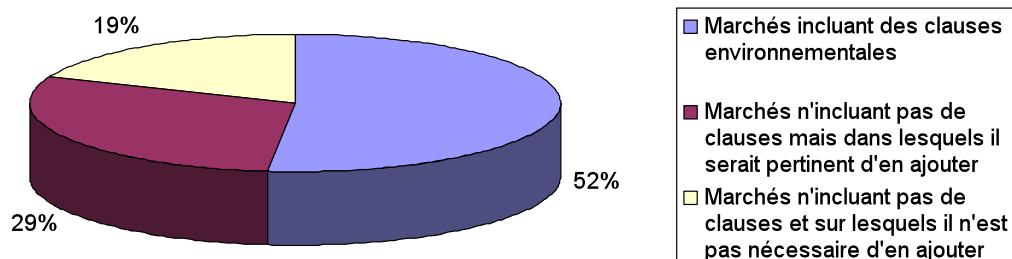
*Les articles relatifs à l'intégration de critères environnementaux sont les 4 articles suivants:*

- les spécifications techniques seront extraites du CCTP ou CCP. Elles sont définies dans l'article 6 du CMP.*
- les critères de sélection sont dans le RC (en général l'article 4). Ils sont définis dans l'article 45 du CMP.*
- les conditions d'exécution sont au 2.5 du RC. Elles sont définies dans l'article 14 du CMP.*
- les critères d'attribution sont dans le RC (en général l'article 5) ou dans le rapport d'analyse. Ils sont définis dans l'article 53 du CMP.*

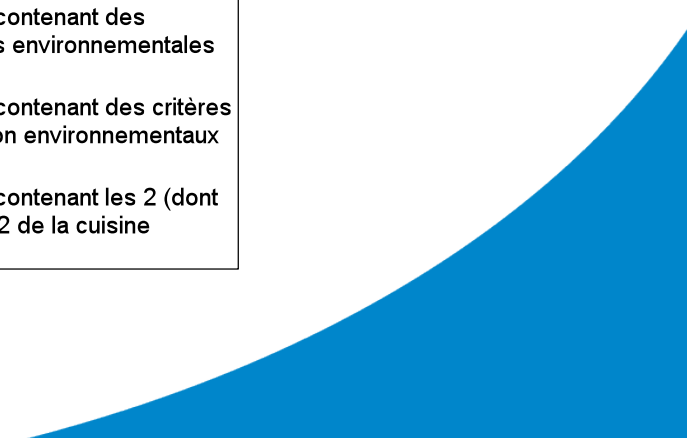
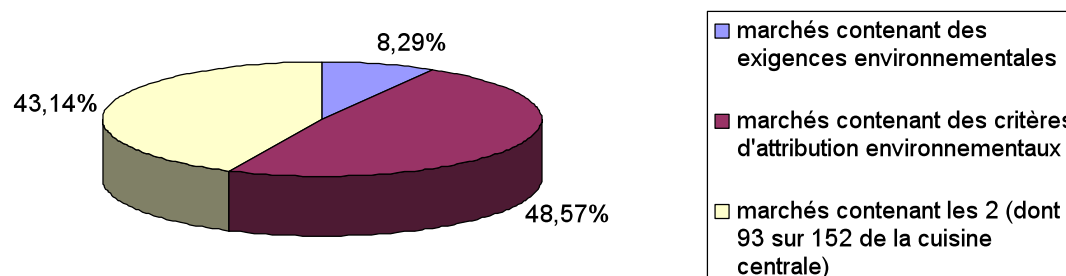


# État des lieux commun VT et CU

## • Répartition de l'achat responsable des 678 marchés de fournitures



## • Répartition de la nature des clauses environnementales des 350 marchés de fournitures incluant des clauses

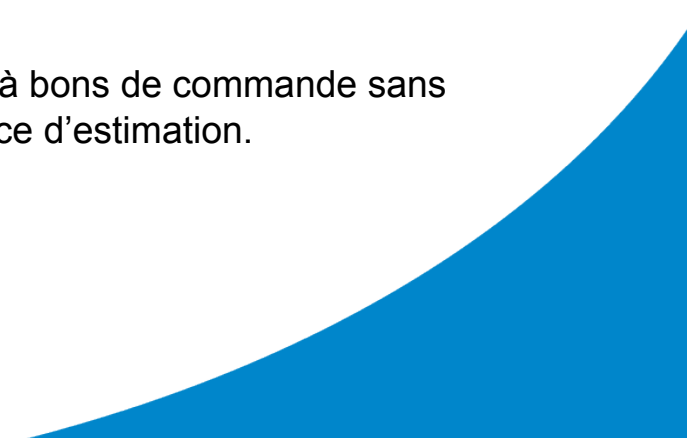


## Poids financier des marchés incluant des clauses environnementales:

	Marché à bon de commande		Prix forfaitaire ou estimé
	Min	Max	
Montant total des marchés de fournitures en euros HT	10 367 799	37 856 311	10 754 930
Poids des marchés contenant des clauses	67,95%	66,29%	63,20%

Les achats de la cuisine centrale représentent une part importante des marchés à bons de commande contenant des clauses. Les achats de matériels informatiques représentent une part importante dans la colonne des montants forfaitaires ou estimés.

Ces données sont à prendre à titre indicatif car quelques marchés à bons de commande sans minimum ni maximum ne sont pas comptabilisés du fait de l'absence d'estimation.





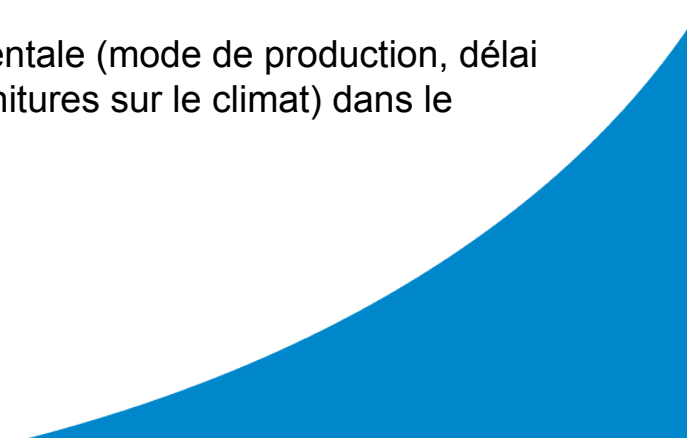
# Denrées alimentaires

## • Poids financier des marchés de produits biologiques ou en conversion:

volume total en euros des marchés de denrées (marché à bons de commande avec minimum et maximum)	6 918 500	12 208 000
part des marchés de produits bio ou en conversion (quelques lots incluent une part de produits bio dont la proportion n'est pas précisée; ces lots ne sont pas comptabilisés ici)	21,02%	22,85%

L'objectif de la Circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective est donc dépassé puisque celui-ci est de 20% pour 2012

Le pourcentage moyen du critère de performance environnementale (mode de production, délai de cueillette, prise en compte de l'impact du transport des fournitures sur le climat) dans le jugement des offres de marché d'alimentation est de 24,35%.





PLANclimat  
On s'y met tous !

## ACHATS EQUITABLES



- Une part encore faible des achats éco-responsables des deux collectivités, l'effort s'étant surtout porté sur l'achat de produits biologiques, de saison et si possible de proximité en ce qui concerne les denrées alimentaires
- Une part limitée aux denrées alimentaires qui ne peuvent absolument pas être acquises sur le territoire
- Un lot a été consacré à l'épicerie équitable dans le marché 2011 de la cuisine centrale; ce lot est compris entre 10 000 et 20 000 euros par an; il concerne l'achat de café, thé, jus de fruits, chocolat essentiellement. Les critères de jugement ont été le prix pour 80% et la qualité sur le plan commerce équitable pour 20%. Pour ce second critère, il a été demandé aux fournisseurs de remplir un cadre de réponse faisant figurer deux points: **le pourcentage de la part restante au producteur sur le prix de vente de chacun des six produits et les actions entreprises par le fournisseur en faveur du développement durable dans les pays producteurs.**





## AUTRES ACHATS EQUITABLES

**Pour les centre extérieurs de la Ville de Toulouse:** deux lots ont également été consacrés à l'achat de produits biologiques et/ou issus du commerce équitable; pour les produits équitables, il s'agissait également de thé, café, jus de fruits, chocolat ; les montants maximum de ces lots pour 2011 étant de 5000 euros par lot tous produits inclus (à titre indicatif la part épicerie totale est de 40 000 euros); la preuve de l'équitabilité était la fourniture du label Max Havelaar ou équivalent mais les fournisseurs devaient aussi indiquer la part financière par produit restant au producteur. Les critères environnementaux étaient de 30% pour l'ensemble des achats pour les centres extérieurs.

### **Pour la fourniture de denrées alimentaires destinées aux Espaces Petite Enfance et aux Accueils de Loisirs de la Ville de Toulouse pour l'année 2011:**

un lot a été consacré à l'achat de produits biologiques et/ou équitables pour un montant de 6 000 euros maximum par an (à titre indicatif le maximum du lot pour l'achat de produits non biologiques est de 140 000 euros par an) ; les produits équitables listés étaient le thè, le café, le chocolat.